

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



**Extrait du registre des délibérations
De la commune
D'USSON-EN-FOREZ**

**Délibération n° D20251712-06
Du 17 décembre 2025
PERSONNEL
VACATAIRE BASCULE 2026**

Nombre de membres			Date de la convocation	12.12.2025
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	12.12.2025
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération		Pouvoir		

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire
Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)
Absents : MAURICE M (1)
Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PERSONNEL
VACATAIRE BASCULE 2026**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de renouveler le contrat de vacataire de la personne en charge de la bascule pour l'année **2026**.

Rémunération, fixée par délibération n° D20191612-02 du 16 décembre 2019 : **150 € brut par an.**

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Décide de sursoir à sa décision.**

Fait à Usson-en-Forêt, le 31 décembre 2025

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--

